F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

CDIP/33/9
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 27 SEPTEMBRE 2024

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-troisième session
Genève, 9 – 13 décembre 2024

RAPPORT D'EXAMEN DU PROJET DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT RELATIF AUX INSTRUMENTS PERMETTANT D'ELABORER DES PROPOSITIONS DE PROJET EFFICACES AU TITRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

établi par M. Glenn O'Neil, fondateur d'Owl RE, Evaluation Consultancy, Genève

1. À la vingt-neuvième session du CDIP, lors de l'examen du Rapport d'évaluation du Plan d'action pour le développement relatif aux instruments permettant d'élaborer des propositions de projet efficaces au titre du Plan d'action pour le développement (document CDIP/29/5), le comité a notamment demandé au Secrétariat de réaliser un examen de la réussite du projet en 2024 (voir le paragraphe 4.3 du Résumé présenté par la présidente).

2. L'annexe du présent document contient un rapport d'examen externe et indépendant du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux instruments permettant d'élaborer des propositions de projet efficaces au titre du Plan d'action pour le développement, établi par M. Glenn O'Neil, fondateur d'Owl RE, Genève.

3. Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

Table des matières

Résumé 2

I. Introduction 4
II. Description du projet 4
III. Aperçu des critères d'examen et de la méthodologie 5
IV. Principales conclusions 6
A. Pertinence 6
B. Efficacité 6
C. Durabilité 8
D. Défis, opportunités et enseignements tirés 9
V. Conclusions et recommandations 9

Appendices (joints séparément, en anglais) :

Appendice I : Personnes interrogées/consultées
Appendice II : Documents consultés
Appendice III : Rapport initial
Appendice IV : Durée du processus de validation des propositions de projet

Liste des sigles utilisés

CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

RESUME

1. Le présent rapport est le fruit d'un examen indépendant du projet du Plan d'action pour le développement concernant les instruments permettant d'élaborer des propositions de projet réussies du Plan d'action pour le développement (document CDIP/24/14 Rev.). Ce projet visait à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet pour examen par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et a été mené de janvier 2020 à juin 2022.

2. À l'issue du projet, le CDIP a demandé au Secrétariat de réaliser un examen de la réussite du projet en 2024. Par conséquent, l'objet de cet examen était de déterminer dans quelle mesure le projet a été correctement mis en œuvre et les résultats escomptés obtenus, en s'appuyant sur l'évaluation finale du projet (document CDIP/29/5). Cet examen est le produit d'une combinaison de méthodes, notamment une analyse documentaire et des entretiens à distance avec cinq représentants du personnel de l'OMPI, un consultant et 10 représentants des États membres.

Pertinence

3. **Constatations n°s 1 et 2 :** Les représentants des États membres interrogés ont confirmé que les ressources et les instruments sont demeurés pertinents. À la fois le catalogue consultable en ligne répertoriant les projets du Plan d'action pour le développement et le Guide sur la gestion des projets du Plan d'action pour le développement sont demeurés des ressources utilisées par les États membres aux fins de l'élaboration de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement. Le cours à distance sur les projets réussis du Plan d'action pour le développement est demeuré pertinent, comme en témoigne le succès du cours avec, à ce jour, 225 participants inscrits pour les quatre éditions du cours. Les formations et les séances d'information, ainsi que le clip vidéo produit dans le cadre du projet, ont également été jugés pertinents.

Efficacité

4. **Constatations n°s 3 et 4 :** Les résultats escomptés du projet ont été atteints, voire dépassés, depuis l'achèvement du projet : 80% des représentants des États membres interrogés ont déclaré que les ressources et les instruments les avaient aidés tout au long du processus d'élaboration de leur proposition; 84% des personnes interrogées ayant participé au cours d'enseignement à distance en 2024 ont déclaré qu'ils avaient une meilleure compréhension des questions relatives à l'élaboration et à la gestion des projets du Plan d'action pour le développement; les représentants des États membres et le personnel de l'OMPI interrogés ont indiqué que la qualité des propositions de projet du Plan d'action pour le développement s'était améliorée; et une comparaison entre les propositions de projet soumises avant l'introduction des nouvelles ressources et des nouveaux instruments et celles soumises après celle-ci indique que le délai nécessaire pour les révisions et l'approbation a été raccourci.

Durabilité

5. **Constatation n° 5 :** La probabilité de la poursuite de l'utilisation des ressources et des instruments élaborés pour assurer une meilleure conception, mise en œuvre et évaluation des projets du Plan d'action pour le développement a été jugée élevée. Cela vient du fait que les ressources et les instruments ont été intégrés dans la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et qu'ils resteront à la disposition des États membres et de l'OMPI aux fins de l'élaboration de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement.

Défis, opportunités et enseignements tirés

6. **Constatation n° 6 :** Plusieurs défis ont été recensés, qui devraient être pris en considération pour améliorer encore les approches et les réalisations du projet : niveau de sensibilisation du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle; temps nécessaire pour suivre et terminer le cours d'enseignement à distance; et l'augmentation du nombre de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement.

7. **Constatation n° 7 :** Plusieurs opportunités ont été recensées et des enseignements tirés, qui devraient être pris en considération pour améliorer encore les approches et les résultats escomptés du projet : l'intérêt des États membres pour l'amélioration du processus d'élaboration de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement; la possibilité offerte par le projet d'étendre les formations et les séances d'information sur les projets du Plan d'action pour le développement aux États membres, notamment au personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle; et la possibilité offerte par le projet d'améliorer la qualité et la cohérence en ce qui concerne la gestion des projets du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble de l'OMPI.

Conclusions et recommandations

8. **Conclusion n° 1 (*voir Constatations n°s 1 à 4).*** Il ressort de cet examen que le projet s'est appuyé avec succès sur ses réalisations pour produire les résultats escomptés, depuis l'achèvement du projet en juin 2022. L'intégration des ressources et des instruments dans la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a permis de les promouvoir constamment et de les rendre visibles pour les États membres et le personnel de l'OMPI. Les États membres ont également utilisé, et continuent d'utiliser, ces ressources et ces instruments pour élaborer des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement. Cela a contribué à assurer la pertinence, l'efficacité et la viabilité des ressources et des instruments.

9. **Conclusion n° 2 *(voir Constatations n°s 5 à 7).*** Pour que les succès enregistrés au cours des deux dernières années dans l'amélioration du processus d'élaboration de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement se poursuivent à l'avenir, l'OMPI et les États membres devront redoubler d'efforts, comme le précisent les recommandations.

10. **Recommandation n° 1 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)*.** La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement est encouragée à allouer des ressources (en personnel et budgétaires) pour la maintenance de ces ressources et de ces instruments pour garantir leur visibilité et leur utilisation.

11. **Recommandation n° 2 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)*.** La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement est encouragée à examiner les modifications suggérées ci-après pour améliorer les ressources et les instruments :

a. **Catalogue consultable en ligne :** Veiller à ce que le catalogue soit mis à jour et à ce que des rubriques soient ajoutées (telles que des études de cas ou des exemples de réussite) afin d'améliorer la convivialité et l'attrait du catalogue.

b. **Guide sur la gestion des projets du Plan d'action pour le développement :** Prévoir une révision du guide pour 2027 (cinq ans après sa création) afin de s'assurer qu'il reste pertinent; envisager d'ajouter des liens vers des modèles Word téléchargeables (note d'information et proposition) et d'inclure des listes de contrôle.

c. **Cours d'enseignement à distance :** Continuer à proposer le cours au moins une fois par an jusqu'en 2027 (puis revoir la fréquence), envisager de proposer le cours

dans d'autres langues et envisager la création d'un cours d'introduction plus court suivi à un rythme individuel (nécessitant environ trois heures d'étude).

12. **Recommandation n° 3 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)***. La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement est encouragée à continuer de promouvoir les ressources et les instruments et à leur donner de la visibilité, notamment par des échanges annuels entre les gestionnaires de projets au sein de l'OMPI; les États membres sont encouragés à promouvoir les ressources et les instruments auprès de leurs représentants, à la fois dans les missions à Genève et dans les capitales, afin d'en encourager l'utilisation continue.

13. **Recommandation n° 4 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)***. La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement à compléter les ressources et les instruments par des formations et des séances d'information en présentiel à l'intention des États membres, notamment des fonctionnaires des offices nationaux de la propriété intellectuelle et d'autres fonctionnaires participant à l'élaboration des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement.

I. INTRODUCTION

14. Le présent rapport est le fruit d'un examen indépendant du projet du Plan d'action pour le développement concernant les instruments permettant d'élaborer des propositions de projet réussies du Plan d'action pour le développement (document CDIP/24/14 Rev.) (ci-après dénommé "projet").

15. À sa vingt-quatrième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a approuvé le projet (document CDIP/24/14 Rev.), proposé par le Brésil, le Canada, l'Indonésie, la Pologne et le Royaume-Uni. Le projet a été mis en œuvre entre janvier 2020 et juin 2022, sous la direction de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement régional et national, OMPI.

16. À l'issue du projet (document CDIP/29/4), une évaluation sommative (document CDIP/29/5) a été réalisée pour en apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience. À sa vingt-neuvième session, lors de l'examen du rapport d'évaluation (document CDIP/29/5), le CDIP a notamment demandé au Secrétariat de réaliser un examen de la réussite du projet en 2024 (paragraphe 4.3 du Résumé présenté par la présidente).

17. Le présent rapport contient les conclusions de l'examen à petite échelle demandé par le CDIP.

II. DESCRIPTION DU PROJET

18. **Objectifs :** Le projet visait à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet pour examen par le CDIP. Plus précisément, les résultats escomptés du projet étaient les suivants : i) accroître la base de connaissances des éléments clefs caractéristiques d'une proposition de projet réussie du Plan d'action pour le développement; ii) orienter la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action en encourageant davantage d'États membres à soumettre de nouvelles propositions de projets globales; iii) accélérer ou simplifier l'adoption de nouvelles propositions par le CDIP; et iv) faciliter la bonne mise en œuvre et allonger la durabilité des projets du Plan d'action pour le développement qui ont été approuvés.

19. **Phases :** Le projet s'articulait autour des phases suivantes :

1. Faire le point sur les modèles et les ressources existants concernant l'élaboration et la gestion des projets du Plan d'action pour le développement et examiner la méthodologie et les instruments existants de gestion et de mise en œuvre de projets

du Plan d'action (modèle/document de proposition de projet; modèle de rapport de progrès et de finalisation; rapports d'auto-évaluation; rapports d'évaluation externe);

2. Recueillir, dans le cadre de consultations avec les États membres, des informations sur les sources communes de confusion, les difficultés et les questions auxquelles sont confrontés les États membres qui souhaitent présenter des propositions de projet, ainsi que les meilleures pratiques ou enseignements tirés par les États membres qui ont déjà présenté des propositions de projet et contribué à leur mise en œuvre dans le passé;

3. Créer un catalogue consultable en ligne de tous les projets achevés et en cours du Plan d'action ainsi que des informations supplémentaires sur chaque projet;

4. Élaborer un Guide sur la gestion des projets du Plan d'action pour le développement dans les six langues officielles de l'ONU;

5. Élaborer un cours d'initiation à distance sur le Plan Plan d'action de l'OMPI pour le développement et la gestion de projet de base, à la disposition des États membres, des directeurs de projet et des coordonnateurs nationaux;

6. Mettre à jour le site Web de l'OMPI pour faciliter l'accès au guide et aux ressources élaborés dans le cadre du projet et en accroître la visibilité; et

7. Promouvoir les ressources et les instruments élaborés dans le cadre du projet.

III. APERÇU DES CRITERES D'EXAMEN ET DE LA METHODOLOGIE

20. La finalité première de cet examen était de déterminer dans quelle mesure le projet a été correctement mis en œuvre et les résultats escomptés obtenus, sur la base de l'évaluation finale. L'examen portait notamment sur les points suivants :

a. pertinence et durabilité des approches, des réalisations et des résultats prévus dans le cadre du projet pour les États membres et au sein de l'OMPI, avec une évaluation des indicateurs d'exécution du projet de départ et de ceux suggérés dans le rapport d'évaluation (document CDIP/29/5);

b. défis, opportunités et enseignements tirés jusqu'à présent pour informer les parties prenantes du projet afin d'améliorer encore les approches et les résultats escomptés du projet.

21. L'examen a été organisé autour des quatre critères/questions suivant(e)s : Pertinence, efficacité, durabilité et défis, opportunités et enseignements tirés. Ces critères/questions sont traité(e)s directement dans la section "VI. Principales conclusions".

22. L'examen est le produit d'une combinaison de méthodes. Outre l'analyse de tous les documents pertinents, des données de suivi disponibles, des entretiens ont été menés à distance avec cinq membres du personnel et un consultant de l'OMPI et 10 représentants des États membres. Le personnel et les représentants ont été sélectionnés sur la base de leur participation à l'élaboration de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement (voir l'appendice I pour la liste des personnes interrogées, l'appendice II pour les documents consultés et l'appendice III pour le rapport initial.

IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS

23. La présente section s'articule autour des quatre domaines faisant l'objet de l'examen. La réponse à chacune des questions figure directement dans la section consacrée au domaine correspondant.

A. Pertinence

Dans quelle mesure les ressources et les instruments élaborés dans le cadre du projet sont-ils demeurés pertinents pour les États membres?

24. **Constatation n° 1 :** Les représentants des États membres interrogés ont confirmé que les ressources et les instruments sont demeurés pertinents, notamment :

a. le Catalogue consultable en ligne des projets du Plan d'action pour le développement est resté une ressource que les États membres consultent et utilisent dans l'élaboration des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement; ce catalogue a particulièrement été apprécié pour sa capacité de fournir une vue d'ensemble des projets antérieurs pertinents pour une proposition de projet en cours d'élaboration;

b. le Guide sur la gestion des projets du Plan d'action pour le développement est resté une ressource utilisée par les États membres (et le personnel de l'OMPI) aux fins de l'élaboration de propositions de projet; en outre, ce guide est utile pour informer les nouveaux venus au CDIP au sujet du processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement;

c. Le cours à distance sur les projets réussis du Plan d'action pour le développement (DL-620) est demeuré pertinent, comme en témoigne le succès du cours avec, à ce jour, 225 participants inscrits pour les quatre éditions du cours (pilote en 2022, deux éditions en 2020 et une en 2024); avec 82% des participants provenant d'offices nationaux de propriété intellectuelle ou d'autres organismes publics (les 18% restants étaient composés de membres du personnel de l'OMPI, de représentants des milieux académiques, d'étudiants et de représentants du secteur privé);

25. **Constatation n° 2 :** Outre les ressources et les instruments susmentionnés, les représentants des États membres ont souligné la pertinence des formations et des séances d'information organisées à partir de 2023, ainsi que du clip vidéo "Les projets du Plan d'action pour le développement étape par étape". Les personnes interrogées ont suggéré d'améliorer les ressources et les instruments afin de maintenir leur pertinence, comme indiqué dans la section "V. Conclusions et recommandations".

B. Efficacité

Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints, voire dépassés, depuis l'achèvement du projet?

26. **Constatation n° 3 :** Les résultats escomptés du projet ont été atteints, voire dépassés, depuis l'achèvement du projet, sur la base de l'évaluation des indicateurs d'exécution du projet

de départ et de ceux suggérés dans le rapport d'évaluation, comme résumé dans le tableau ci-après :

Indicateur	**Évaluation**
1) Au moins 50% des États membres qui soumettent des propositions de projets à l'examen du CDIP dans les deux ans suivant la parution du guide et des ressources supplémentaires ont indiqué que ces instruments les avaient aidés à élaborer leurs propositions.	**Dépassé** 80% des représentants des États membres interrogés ont rapporté que les ressources et les instruments les ont aidés dans le processus d'élaboration de propositions.
2) Au moins 50% des personnes qui ont participé à un webinaire [ou à d'autres séances d'information ou formations) ou qui ont suivi le cours d'enseignement à distance ont rapporté qu'ils ont une meilleure compréhension de l'élaboration et de la gestion des projets du Plan d'action pour le développement.	**Dépassé** 84% des participants interrogés ayant participé au cours d'enseignement à distance en 2024 ont déclaré qu'ils ont "beaucoup" ou "en grande partie" amélioré leur compréhension de l'élaboration et de la gestion des projets du Plan d'action pour le développement.
3) La qualité des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement a augmenté du fait de l'utilisation des nouvelles ressources et des nouveaux instruments.	**Atteint** Les représentants des États membres et les membres du personnel de l'OMPI interrogés ont indiqué que la qualité des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement a augmenté du fait de l'utilisation des nouvelles ressources et des nouveaux instruments.
4) Le nombre de révisions (présentées une fois ou à plusieurs reprises au CDIP) requises pour une proposition de projet a diminué après l'introduction des nouvelles ressources et des nouveaux instruments.	**Atteint** Une comparaison entre les propositions de projet soumises avant l'introduction des nouvelles ressources et des nouveaux instruments et celles soumises après indique que le délai nécessaire pour les révisions et l'approbation a été réduit.

27. **Constatation n° 4 :** En complément du tableau ci-dessus, une analyse supplémentaire est proposée pour chaque indicateur d'exécution :

a. **Analyse de l'indicateur n° 1 :** Depuis que le guide et les autres ressources sont disponibles, 10 projets ont été présentés aux trente, trente et unième et trente-deuxième sessions du CDIP (voir les projets 11 à 20 à l'appendice IV). Environ 15 États membres et le groupe des pays africains ont participé à l'élaboration de ces propositions. Parmi les représentants des États membres interrogés (sept États membres et le groupe des pays africains), 80% (huit personnes) ont confirmé que les ressources et les instruments les avaient aidés tout au long du processus d'élaboration de la proposition; pour les 20% restants (deux personnes), l'un n'avait pas connaissance des ressources et des instruments, et l'autre avait déjà élaboré des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement et estimait ne pas en avoir besoin.

b. **Analyse de l'indicateur n° 2 :** Les participants au cours d'enseignement à distance ont été interrogés à la fin du cours : Pour l'édition 2024, 84% des participants au cours ont répondu qu'ils ont "beaucoup" ou "en grande partie" amélioré leur compréhension de l'élaboration et de la gestion des projets du Plan d'action pour le

développement (36 réponses au total). Pour les précédentes éditions, cette question n'avait pas été posée directement, mais les participants avaient demandé si le cours était pertinent pour la gestion de leur projet, et 93* avaient répondu qu'il était "Extrêmement pertinent" ou "Pertinent" (28 réponses au total).

c. **Analyse de l'indicateur n° 3 :** Les membres du personnel de l'OMPI et les représentants des États membres interrogés ont indiqué que, selon eux, la qualité des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement avait augmenté du fait de l'utilisation des nouvelles ressources et des nouveaux instruments. Ils ont indiqué que l'amélioration et la simplification du processus d'élaboration et d'approbation des propositions, ainsi que les ressources et les instruments, avaient aidé les États membres et l'OMPI à améliorer la qualité des propositions de projet. Les personnes interrogées ont fait remarquer que, auparavant, les propositions présentées au CDIP étaient de qualité variable, mais que grâce aux nouvelles ressources et aux nouveaux instruments, ainsi qu'à l'amélioration du processus, les propositions étaient désormais plus cohérentes et de meilleure qualité.

d. **Analyse de l'indicateur n° 4 :** Une comparaison entre 10 propositions de projet soumises avant l'introduction des nouvelles ressources et des nouveaux instruments (vingt-deuxième à vingt-neuvième session du CDIP) et 10 propositions de projet soumises après (trente à trente-deuxième session du CDIP) indique que le délai nécessaire pour les révisions et l'approbation a été réduit (voir l'appendice IV). Sur les 10 propositions de projet soumises de la vingt-deuxième à la vingt-neuvième session du CDIP, seules deux ont été validées à la session en cours, les huit restantes nécessitant des révisions dans le cadre de deux ou trois sessions du CDIP, retardant ainsi de 6 à 12 mois la validation des projets. Sur les 10 projets soumis de la trentième à la trente-deuxième session du CDIP, tous ont été approuvés à la session en cours. Les personnes interrogées ont également confirmé que le processus révisé d'élaboration des propositions de projet contribuait à une validation plus efficace des propositions.

C. Durabilité

Dans quelle mesure les ressources et les instruments élaborés ont-ils permis d'assurer une meilleure conception, mise en œuvre et évaluation des projets du Plan d'action pour le développement?

28. **Constatation n° 5 :** La probabilité de la poursuite de l'utilisation des ressources et des instruments élaborés pour assurer une meilleure conception, mise en œuvre et évaluation des projets du Plan d'action pour le développement a été jugée élevée. Cela vient du fait que les ressources et les instruments ont été intégrés dans la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et qu'ils resteront à la disposition des États membres et de l'OMPI aux fins de l'élaboration de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement. Afin d'encourager l'utilisation continue des ressources et des instruments, des modifications et des améliorations ont été suggérées par les personnes interrogées, comme indiqué dans la section "V. Conclusions et recommandations".

D. Défis, opportunités et enseignements tirés

Quels sont les défis, opportunités et enseignements tirés jusqu'à présent pour informer les parties prenantes du projet afin d'améliorer encore les approches et les résultats escomptés du projet?

29. **Constatation n° 6 :** Plusieurs défis ont été recensés, qui devraient être pris en considération pour améliorer encore les approches et les réalisations du projet :

a. ***Sensibilisation du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle :*** Malgré les efforts déployés par l'OMPI pour mieux faire connaître les ressources et les instruments élaborés, ceux-ci sont encore insuffisamment connus des États membres, notamment du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle.

b. ***Temps nécessaire pour suivre et terminer le cours d'enseignement à distance :*** Bien que 225 participants se soient inscrits au cours d'enseignement à distance à ce jour, plusieurs personnes interrogées ont indiqué que le temps nécessaire pour suivre et terminer le cours (environ 25 heures réparties sur huit semaines) était un défi pour elles, compte tenu de leurs engagements professionnels.

c. ***Augmentation du nombre de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement :*** Grâce à l'amélioration du processus d'élaboration des propositions et à la visibilité des ressources et des instruments, le nombre de propositions de projet avait augmenté, passant par exemple de trois propositions en 2021-2022 à 10 propositions entre 2023 et le milieu de 2024 (selon les chiffres de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement).

30. **Constatation n° 7 :** Plusieurs opportunités ont été recensées et des enseignements tirés, qui devraient être pris en considération pour améliorer encore les approches et les résultats escomptés du projet :

a. L'intérêt des États membres en faveur de l'amélioration du processus d'élaboration des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement.

b. La possibilité offerte par le projet d'étendre aux États membres, notamment au personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle, les formations et les séances d'information relatives aux projets du Plan d'action pour le développement.

c. La possibilité offerte par le projet d'améliorer la qualité et la cohérence en ce qui concerne la gestion des projets du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble de l'OMPI.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

31. **Conclusion n° 1** ***(voir Constatations n°s 1 à 4).*** Il ressort de cet examen que le projet s'est appuyé avec succès sur ses réalisations pour produire les résultats escomptés, depuis l'achèvement du projet en juin 2022. L'intégration des ressources et des instruments dans la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a permis de les promouvoir constamment et de les rendre visibles pour les États membres et le personnel de l'OMPI. Les États membres ont également utilisé, et continuent d'utiliser, ces ressources et ces instruments pour élaborer des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement. Cela a contribué à assurer la pertinence, l'efficacité et la viabilité des ressources et des instruments.

32. **Conclusion n° 2 *(voir Constatations n°s 5 à 7).*** Pour que les succès enregistrés au cours des deux dernières années dans l'amélioration du processus d'élaboration de propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement se poursuivent à l'avenir, l'OMPI et les États membres devront redoubler d'efforts, comme le précisent les recommandations.

33. **Recommandation n° 1 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)*.** La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement est encouragée à allouer des ressources (en personnel et budgétaires) pour la maintenance de ces ressources et de ces instruments pour garantir leur visibilité et leur utilisation.

34. **Recommandation n° 2 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)*.** La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement est encouragée à examiner les modifications suggérées ci-après pour améliorer les ressources et les instruments :

d. **Catalogue consultable en ligne :** Veiller à ce que le catalogue soit mis à jour et à ce que des rubriques soient ajoutées (telles que des études de cas ou des exemples de réussite) afin d'améliorer la convivialité et l'attrait du catalogue.

e. **Guide sur la gestion des projets du Plan d'action pour le développement :** Prévoir une révision du guide pour 2027 (cinq ans après sa création) afin de s'assurer qu'il reste pertinent; envisager d'ajouter des liens vers des modèles Word téléchargeables (note d'information et proposition) et d'inclure des listes de contrôle.

f. **Cours d'enseignement à distance :** Continuer à proposer le cours au moins une fois par an jusqu'en 2027 (puis revoir la fréquence), envisager de proposer le cours dans d'autres langues et envisager la création d'un cours d'introduction plus court suivi à un rythme individuel (nécessitant environ trois heures d'étude).

35. **Recommandation n° 3 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)*.** La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement est encouragée à continuer de promouvoir les ressources et les instruments et à leur donner de la visibilité, notamment par des échanges annuels entre les gestionnaires de projets au sein de l'OMPI; les États membres sont encouragés à promouvoir les ressources et les instruments auprès de leurs représentants, à la fois dans les missions à Genève et dans les capitales, afin d'en encourager l'utilisation continue.

36. **Recommandation n° 4 *(voir Conclusions n°s 1 et 2)*.** La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement à compléter les ressources et les instruments par des formations et des séances d'information en présentiel à l'intention des États membres, notamment des fonctionnaires des offices nationaux de la propriété intellectuelle et d'autres fonctionnaires participant à l'élaboration des propositions de projet au titre du Plan d'action pour le développement.

[Les appendices sont joints séparément (en anglais)]